

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4 **Choisy le Roi – 12 Décembre 2015**

SAISON 2015/2016

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, P. KURTZ, Y. LABROUSSE, F. AVABY, C. MOURADIAN, L. TORRECILLAS, JP. ALORO ; D. CHANDON (par Skype).

Excusés : M. AKILIAN, V. CORTEGGIANI-CHENIER, V SARPAUX, A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE

Assistent : C ROCHE (Conseil de Surveillance) ;

Invités : A. DAGORNE ; JP DUBIER et M VANTOUROUT (intervenants)

Le Président informe les membres des absences excusées de M AKILIAN et V CORTEGGIANI et leur souhaite un bon rétablissement.

Il vient également de recevoir un message du DTN qui ne peut être présent au CA en raison d'un problème personnel.

1 / Informations du Président :

Il remercie les clubs de volley d'avoir appliqué la décision de report de la journée prévue le weekend du 14 et 15/11 après les attentats de PARIS ; une minute de silence a été observée lors des rencontres de la semaine suivante. De nombreux messages de soutien ont été reçus de la FIVB et de plusieurs fédérations étrangères.

Le Volley- Ball français est en deuil avec le décès cette semaine de Philippe MARENC à 47 ans : Licencié au club de Fréjus et membre de notre CCA, Philippe MARENC officiait en championnat LNV depuis 1998 et dirigea plusieurs finales des championnats de France.

Il était arbitre international depuis 2005, arbitrant à de nombreuses reprises en Ligue des Champions et représenta la France à l'occasion des deux dernières Universiades.

Une minute de silence est observée par les administrateurs en mémoire de Philippe et des victimes des attentats du 13 Novembre dernier.

Après concertation avec la CCA, A de FABRY annonce que la FFVB a décidé de créer un compte bancaire « FFVB Solidarités » ; ce compte recevra les fonds de la collecte lancée afin d'aider la famille de P MARENC ; un courrier sera envoyé dès le début de la semaine prochaine aux membres du CA, du CS, des commissions centrales et des CRA.

Au sujet de la réforme territoriale, la FFVB a reçu un courrier en date du 3/12 signé de MM KANNER et BRAILLARD qui rappelle la date limite du 31/12/2017 pour adopter la nouvelle organisation territoriale de chaque fédération et l'installation des nouvelles instances dirigeantes dans leur nouveau ressort territorial.

L'appel à projets citoyens a été déposé auprès du Ministère des Sports et le plan fédéral citoyen est en cours de rédaction.

A la suite de la démission de Dominique PETIT, le Conseil de Surveillance a confirmé lors de sa séance du 28 Novembre le nom de sa remplaçante : Virginie SARPAUX.

La réunion du 11 Décembre de lancement et promotion du TQO au siège de la CEV a été l'occasion d'organiser une rencontre avec le Président de la CEV, M BORICIC et un entretien privé avec le Président de la FIVB : il a été convenu l'organisation d'un séminaire de travail avec le Directeur Général de la FIVB et une partie de son staff dans le courant de janvier. La FIVB a ciblé d'accompagner prioritairement le développement du volley ball et du beach volley dans deux pays : la France et l'Allemagne.

La phase finale (Final 6) de la Ligue Mondiale se disputera en Pologne en 2016.

La FIVB a annoncé mercredi que le Championnat du Monde masculin 2018 se déroulera pour la 1^{ère} fois dans 2 pays, l'Italie et la Bulgarie.

La CEV a versé une prime de 120 K€ pour le titre de Champion d'Europe.

Le Président informe les membres que 4 partenariats vont être conclus prochainement.

Le Président de la FFVB et le Président de la LNV soulignent l'adoption par le Parlement et la publication au Journal Officiel du 27/11/2015 de la loi sur le sportif de haut niveau qui permet de nombreuses avancées pour les clubs pros, la Fédération et le statut du sportif. Le courrier de synthèse reçu cette semaine sera diffusé aux administrateurs.

2 / Approbation du PV du CA du 8 Novembre 2015 et des Procès-Verbaux des commissions exécutives

Le PV de la dernière séance du CA est approuvé à l'unanimité

- **PV adoptés :**

CCS n°8 du 30/10/2015

CCEE n°2 du 22/10/2015

Commission Mixte CFCP n°1 du 19/01/2015

- **PV présentés pour information :**

- CCDE du 14/11/2015 ; CCDE n°1 du 29/08/2015

C'est la séance qui a traité des incidents connus à Bakou et en Lettonie cet été ; le DTN n'a pas souhaité y participer et aucun membre de l'encadrement des Equipes de France concernées n'a pu être entendu par la Commission de discipline.

Le Président de la CCDE a transmis un rapport au Président de la FFVB

Le Président de la FFVB souligne le comportement irréprochable de nos cadres dans l'accueil des jeunes.

- Extrait du Conseil de Surveillance n°2 du 28/11/2015

3 / Haut Niveau et Technique

- TQO et match de préparation à Tours

La CEV a choisi *L'EQUIPE 21* comme diffuseur en France ; le match préparatoire France/Belgique disputé à TOURS le mardi 29/12 sera aussi diffusé sur *L'EQUIPE 21* (en direct à 20h30).

Le Président du CNOSF sera présent le weekend à BERLIN durant le TQO

- Ligue Européenne 2016 :

Le CA acte à l'unanimité le principe d'engagement de l'Equipe de France Féminine en Ligue Européenne 2016 ; la formule, le nombre d'équipes engagées et le calendrier seront connus fin janvier, ce qui permettra de rechercher une chaîne de télévision en vue de la diffusion de ces matchs. C'est un budget minimal de 100 K€.

C Roche insiste sur la nécessité d'avoir un projet à long terme concernant le secteur féminin

D Chandon souhaite que les médias numériques fédéraux fassent davantage la promotion des joueuses évoluant à l'étranger, notamment C Bauer.

- Equipes de France de beach Volley

Il est rappelé les possibilités de qualification des équipes de chaque genre pour les JO ; en hommes, l'obtention par le ranking (4 ou 5 places à gagner) va se jouer dès les premiers tournois 2016 ; en cas de réussite, ce sont deux autres paires françaises qui disputeront la Continental Cup ; chez les filles, deux paires participeront à la Continental Cup ; l'hypothèse présentée pour les garçons et le risque de blessure chez les filles fondent la constitution de 3 paires dans chaque genre pour ce 1^{er} semestre 2016 décisif ; il faut financer l'intervention d'un kiné et d'un entraîneur adjoint.

2/3 du budget envisagé est investi sur le 1^{er} semestre et le solde sera appréhendé selon les qualifications.

Le soutien fédéral accordé aux 6 paires est adopté par le CA à l'unanimité.

L Torrecillas va contacter le CNOSF quant à l'étude de bourses olympiques liées au programme « Solidarité Olympique » à destination de membres des équipes de France de Beach Volley.

Il est confirmé à D Chandon que le programme sportif des jeunes en beach est maintenu.

- Appel à projets citoyens :

Il a été déposé en Novembre par la FFVB auprès du Ministère des Sports.

JP Aloro regrette que le DTN ne vienne pas aux séances du CD de la LNV pour lequel il est systématiquement invité. Le déroulement des TQCE des Equipes de France jeunes durant les play off en avril prochain sont un sujet de discussion et de dialogue.

Le Président félicite la LNV et le club de Nantes Volley-Ball pour l'établissement du nouveau record d'affluence d'un match pro féminin lors de NANTES / CANNES (3 698 spectateurs) le 21 Novembre dernier. Une discussion s'en suit entre les membres au sujet des efforts fournis par les clubs pour remplir leur salle en championnat.

4 / Communication et Marketing

La refonte graphique du site Internet est achevée avec le réaménagement de la rubrique « Documents FFVB »

D Chandon interroge sur une recherche de partenaires spécifiques au beach est en cours.

L Torrecillas rappelle la nécessité d'un plan de communication national.

JP Aloro annonce l'embauche par la Ligue d'un commercial à partir de janvier.

5 / Evènementiel

- Coupes de France jeunes, Volleyades et Mini-Volleyades :

Les cahiers des charges sont adoptés et feront l'objet d'une diffusion dès le 14 Décembre. Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 15/01/2016.

Le Président souhaite que soit lancé en Mars prochain le cahier des charges des Volleyades 2017 ; la réflexion du nombre d'équipes engagées au regard de la réforme territoriale, le format de la compétition doit être engagée dès à présent. C Mouradian souligne l'importance de cette manifestation représentative de notre jeunesse.

Concernant les demi-finales de Coupe de France séniors masculin, il est acté que la Fédération remboursera aux clubs organisateurs (Tours et Rennes) les frais occasionnés par l'hébergement des équipes qualifiées en demi-finales (soit la 2^{ème} nuitée).

Y Labrousse demande que le responsable évènementiel informe les Présidents de Ligues quand il contacte une collectivité locale ou un équipement situé sur leur territoire.

Le CA décide que les Ligues seront consultées pour proposer des sites d'accueil du TQCE féminin de Septembre prochain.

6 / Finances

- Budget 2016 :

En cours d'élaboration ; une réunion avec le DTN se déroule mardi 15/12 au sujet du budget DTN puis avec l'évaluateur du Ministère des Sports dans le cadre de la préparation de la Convention d'objectifs. Des réunions ont été tenues avec les responsables de secteurs pour avoir des budgets détaillés.

- Arrêté de comptes 2015

La préparation va débuter et le Trésorier a rencontré le 11 Décembre Madame la Commissaire aux Comptes.

Le travail sur l'organisation du service comptable est en cours, les fiches de postes rénovées sont prévues pour le début 2016 ; le recrutement en CDI de l'aide comptable doit permettre de stabiliser le service et faire en sorte que la responsable comptable supervise et manage son équipe tout en étant en mesure de livrer les états à ses responsables hiérarchiques.

- Ligue Mondiale 2015

Le versement de la FIVB lié au titre obtenu à Rio par l'Equipe de France est annoncé pour le début de la semaine prochaine.

- LNV :

La FFVB et la LNV ont conclu et signé un accord d'échéancier de remboursement de la dette des frais d'arbitrage. Les charges mixtes ont été régularisées.

C Roche précise qu'une étude est en cours par le Conseil de Surveillance sur les notes de frais de l'exercice 2014.

D Chandon constate que le dispositif en vigueur des notes de frais est très lourd (1 fiche par déplacement) ; il suggère l'instauration d'un tableau avec les évènements, les dates ; A Dagorne répond que la CCF réfléchit à une dématérialisation des notes de frais.

7 / Social / RH

Les conventions de compléments de salaires ont été signées avec les cadres d'Etat concernés pour la période du 1/09/2015 au 31/08/2016.

Un CDI a été conclu avec Haby DIALLO, aide-comptable à compter du 7/12/2015.

A Dagonne précise que le CDD conclu avec Luc Marquet applique les dispositions de la récente loi sur le sportif de haut niveau. Il a une double mission : entraîneur adjoint de l'Equipe de France masculine et entraîneur du Pôle France à Montpellier.

La fiche de poste du responsable développement est en cours de rédaction ; le profil recherché sera un véritable chef de projet.

8 / Vie fédérale et associative

- Commissions fédérales

Le CA ratifie, à l'unanimité, la désignation des membres de chaque commission après le choix de leur Président, conformément à l'article 29 du Règlement Intérieur.

- Patrick KURTZ est désigné, à l'unanimité des administrateurs, Trésorier Adjoint de la FFVB

- Conventions FFVB / Ligues régionales 2016 :

Le projet de convention 2016 – Aides aux Ligues, restructuration régionale et développement- et les critères ont été présentés par Y Labrousse et A de Fabry. Le 1^{er} versement à hauteur de 2.12 €/licence payante aura lieu fin décembre ou début janvier 2016, le versement lié à l'incitation est prévu en mars et le solde selon les critères définis est fixé à fin 2016.

Un calendrier de remise des documents par les Ligues a été déterminé ;

Un séminaire des Présidents de Comités territoriaux est envisagé, probablement le lendemain de l'AG du 27/02/2016)

- Modifications statutaires :

Le groupe de travail constitué en Octobre élabore deux hypothèses de modifications qui vont concerner les Statuts et le RI de la FFVB et également les Statuts et RI des Ligues et CD.

Les documents relatifs aux projets de modifications statutaires, RI ainsi que les parties fixes du RGLIGA et RGEN seront présentés lors du Conseil d'Administration du 24 janvier.

Le CA adopte à l'unanimité le calendrier statutaire applicable à l'AG du 27 Février.

C Roche indique que la réforme statutaire doit envisager d'améliorer la période de vacances avant une élection.

9 / Développement

- Outre-mer

F AVABY, Vice-Présidente en charge de l'Outre-Mer a présenté un état des lieux du volley et du fonctionnement des Ligues des territoires d'Outre-mer.

Cela représente 6 600 licenciés au total ; 2 Ligues sont en équilibre, les autres sont en dettes avec la FFVB.

Certaines Ligues se sont rapprochées des confédérations limitrophes (avec la NORCECA, avec la confédération caribéenne...)

1 cadre est en poste en Guadeloupe mais la relation est très difficile avec la Ligue.

Il existe une demande très forte d'être accompagnée sur leur territoire pour ne pas se sentir abandonnée. Le Hand et le Basket courtisent ces territoires avec de fréquentes visites de la DTN, l'existence de Pôles.

Le beach se développe essentiellement à la Réunion et en Nouvelle Calédonie

Des études de faisabilité sont en cours pour concrétiser la création de Pôle Espoirs à la Réunion et en Nouvelle Calédonie (pour toutes les Iles du Pacifique)

En réponse à C Roche, le Président précise que les pratiquants à TAHITI ne sont plus licenciés à la FFVB. F Avaby ajoute que les dirigeants de Tahiti veulent de nouveau conclure des accords avec la FFVB.

A de Fabry estime parfaitement logique qu'un plan de développement soit conçu pour ces territoires : avec 3 zones, il faudrait disposer de 3 cadres.

Le Président rappelle que la Guyane est la base d'accueil de préparation des Equipes de France aux JO de Rio.

- Secteur Monde Scolaire

M. VANTOUROUT a exposé aux membres les travaux du groupe de travail créé avec Michèle AKILIAN et Véronique CORTEGIANNI visant à la conclusion et signature prochaine des conventions avec la FFSU, l'UNSS et l'USEP ; il a aussi dressé les actions à mener afin de réussir la mise en œuvre de ces nouveaux accords :

Préambule : Objectifs de la commission – Etat des lieux

La commission a pour objectif à court terme la signature par la FFVB d'une nouvelle convention nationale avec chacune des trois fédérations sportives de l'enseignement public : l'USEP (Union Sportive des Écoles Primaires, plus de 12 000 écoles, plus de 770 000 licenciés, s'adresse à plus de 2 000 000 d'élèves par an, Président Jean-Michel Sautreau), l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire, plus de 850 000 licenciés, 79 000 volleyeurs, Directeur national, Laurent Petrynka) et la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire, volley 1^{er} sport collectif féminin, Président Jean-François Sautereau). Ces signatures ne constituent qu'un objectif politique à court terme ; on peut (doit) les considérer comme une étape et au service d'objectifs à plus longs termes de développement du volley-ball (indoor et beach) qui concerneront une grande diversité de formes de pratiques (initiation, compétition, loisir, mixte, etc.). **Autrement dit, il s'agit pour cette commission, bien davantage que la signature des différentes conventions, de les « faire vivre » en concevant puis en réalisant en partenariat avec ces fédérations des actions, dont certaines qui seront novatrices.**

L'effectivité de l'engagement de la FFVB (ce qui inclut celui des ligues et comités, sans oublier celui des clubs, au premier rang desquels ceux de LAF, LAM et LBM) « **après signatures** » **s'avère d'une importance cruciale.** Dans le passé (passé parfois proche), des conventions n'ont été suivies d'aucune action, généralement du fait de la FFVB, ce qui fut bien pire que l'absence de signature. En effet, cela a conduit à décrédibiliser fortement et durablement la FFVB. Aujourd'hui, il existe à nouveau un dialogue et une relation confiance entre la FFVB et les fédérations scolaires et universitaire : les conditions semblent donc réunies pour que l'on puisse procéder aux rencontres entre Présidents et signatures. Celles-ci doivent avoir lieu dans les « meilleurs délais » (il y a urgence) car, d'une part, certaines signatures sont maintenant en attente depuis deux ans, et, d'autre part, ces fédérations scolaires et universitaire, entre autres pour des raisons liées à des réformes scolaires voire universitaires, sont extrêmement sollicitées par d'autres fédérations, dont certaines bien plus puissantes que la FFVB (football, judo, tennis, rugby, badminton, etc.).

Des propositions structurées selon ...

3 DOMAINES D'INTERVENTIONS

Précaution : il s'agit de partenariats, de « contributions à » ; la FFVB et ses intervenants doivent demeurer dans leurs domaines de compétences (aspects « activité » et « juridique ») afin, par exemple, d'éviter toute volonté de substitution (comme « remplacer les enseignants ») ou substitution effective qui seraient très mal perçues.

- **Formation des enseignants, des intervenants en milieux scolaires et périscolaires** ; comment proposer des outils et des moyens pour se les approprier ?
- **Formation des joueurs** ; comment favoriser et améliorer la pratique des élèves et étudiants dans le jeu, la formation de dirigeants, l'arbitrage ou l'entraînement ? comment le volley (sous ses diverses formes) peut-il devenir une activité favorisant l'atteinte d'objectifs éducatifs « institutionnels » ?

- **Promotion de l'activité (indoor et beach)** ; comment faire « rayonner » le volley (en faisant connaître ce sport et en incluant un changement des représentations) ? comment mettre en relation les pratiques scolaires et universitaires avec les pratiques de clubs et en voie de médiatisation (haut niveau et internationales) ?

3 NIVEAUX, 3 CONTRIBUTIONS

Ces 3 domaines d'interventions se déclinent selon les 3 niveaux du système éducatif. Il existe des spécificités attachées à chacun d'eux qui doivent bien sûr être prises en compte (polyvalence ou non des enseignants, autonomie des élèves et/ou des établissements, etc.).

- La **FFSU** et les universités et les grandes écoles.
- L'**UNSS** et les collèges et lycées.
- L'**USEP** et les écoles primaires (maternelles et élémentaires).

ÉLÉMENTS RÉCURRENTS FIGURANT DANS LES CONTRIBUTIONS

- **Rôle et importance des commissions mixtes** qui sont des lieux privilégiés de réflexion, propositions et décisions à tous les niveaux (national et territorial). La présence conjointe de CADRES TECHNIQUES et d'ELUS de la FFVB est indispensable et doit témoigner de la volonté politique fédérale de s'engager dans des partenariats avec ces fédérations : nomination et stabilité des membres.
- **Nécessité d'attribuer des moyens, humains, financiers et matériels**, pour créer et diffuser des documents (fichiers, vidéo), pour proposer des « kits matériels », pour accorder des dotations pour la création de structures « mixtes » (clubs jeunes, sections sportive, etc.).
- **Recenser l'existant** : les initiatives locales doivent être répertoriées et mises à la disposition du plus grand nombre (nécessité également de moyens matériels et humains pour la création et la gestion de cette « banque de données »).
- **Favoriser l'accès aux compétitions de haut niveau** : offrir des places ou proposer des tarifs très préférentiels aux scolaires et universitaires pour les matchs LAF, LAM, LBM.
- **Proposer des « doubles licences FFVB/scolaires et universitaires »** : pour un public ciblé (sous conditions et en évitant les effets d'aubaine).

ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES : PROFITER DE NOS ATOUTS

Ces éléments sont importants pour la réussite de nos partenariats avec les fédérations scolaires et universitaire, et pour une visibilité et un développement plus large du volley (indoor et beach).

- **Identifier, faire fructifier et créer des « réseaux »**

Etre en mesure d'identifier les acteurs de terrains qui sont volleyeurs et enseignants. Il en va de même pour des décideurs.

Il pourrait être intéressant (outre D Constantin et E Chouraqui) de recenser les volleyeurs « célèbres », « les personnes qui comptent », afin de constituer un réseau et de faire connaître, avec leur accord, leur appartenance à ce réseau. Nous serions tous extrêmement surpris de son ampleur et de sa diversité. De même, identifier les manières et personnes pour entrer en relations, par exemple, avec le Groupement des directeurs de STAPS et SUAPS, etc.

Prendre appui sur l'accessibilité des volleyeuses et volleyeurs de haut niveau. Faire parrainer les opérations scolaires et universitaires par des internationales et internationaux en activité.

Remarque : la thématique des réseaux dépasse largement les questions abordées dans ce document et concerne de nombreuses problématiques liées au volley et à son développement

POINTS LAISSÉS EN SUSPEND (ET DEVANT ÊTRE ABORDÉS)

- La place du volley (et de ses déclinaisons-adaptations) dans les programmes d'EPS, parce qu'il est difficile d'envisager des rencontres de volley (mission des 3 fédérations concernées par les conventions) s'il n'y a pas d'enseignement du volley dans l'établissement scolaire ou universitaire.
- Une nouvelle signature de la Convention Cadre signée en 2011, et pour 4 ans, entre le Ministère de l'Education Nationale, l'USEP, l'UNSS et la FFVB en 2011 ... Cela pourrait par ailleurs être une entrée pour entamer une réflexion sur les contenus avec le monde enseignant.
- L'UGSEL ... le volley est souvent présent dans les établissements « privés »
- Les DAF et la prise en compte, ou non, des partenariats établis entre les clubs et « le monde scolaire » environnant.
- La réforme des collèges ...
- La réflexion sur la notion de « sports de sable » engagée à l'UNSS et à la FFSU : comment se positionner ?
- La « politique » des tracés et des équipements, car sans « lieux » et aménagements dédiés ou adaptés, il devient plus difficile de proposer l'activité volley à l'école, en établissements et en clubs.
- L'engagement dans l'organisation en « double tutelle » de compétitions ou seraient impliquées la FFBB et une fédération scolaire ou universitaire
- S'assurer (sans délai) de la diffusion du document FFVB relatif aux tracés FFVB/Scolaires ; créer une commission ou un groupe de travail équipements indoor et beach.
- Publications (articles et de fiches pédagogiques) dans des revues lues par les enseignants et leurs formateurs (EPS (secondaire) et EPS1 (primaire)).

- Dématérialisation

JP DUBIER expose le processus de dématérialisation de la prise de licences.

Il présente aussi le projet d'équipement de chaque club d'une tablette ; 3 modes de financement des 1 500 tablettes sont envisageables (par la FFVB, par une majoration du montant de l'affiliation ou par un partenaire)

L Torrecillas pose la question de la sécurisation des données sur les personnes.

Le Président exprime la nécessité de renforcer la sécurité des serveurs FFVB.

Il est confirmé que chaque licencié aura accès à sa fiche (avec un droit de rectification limitée).

Le traitement des demandes d'opérations SMASHY est désormais dématérialisé ; les demandes d'autorisation de tournois le seront dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

- Plan fédéral de citoyenneté

Y LABROUSSE rappelle que le Ministère des Sports demande aux cadres techniques d'intégrer la citoyenneté à hauteur de 20 à 30 % de leurs missions. ; le plan se décline en 5 axes :

* afficher les valeurs citoyennes de la République au cœur de nos pratiques

* rendre nos pratiques encore plus attractives et accessibles pour les publics en difficulté sociale

* former et mobiliser nos forces vives internes à la citoyenneté et à un engagement citoyen par le sport

* apporter une offre de pratique renouvelée, diversifiée au service de l'éducation et de l'insertion sociale

* développer des offres de formation en lien avec les métiers du sport dédiées à une pratique « socio-sportive » du Volley Ball et du Beach Volley.

La formation des cadres sur toutes ces thématiques sera cruciale pour mettre en œuvre ces actions dans les clubs

Le plan (sans son budget) est adopté à l'unanimité

- Plan national de terrains de beach

Y LABROUSSE présente l'objectif de dépôt d'un dossier d'équipements de salles couvertes de beach au CNDS

Ce plan qui devra intégrer les besoins liés au projet « Paris 2024 » et de la création de la métropole du Grand Paris s'articule pyramidalement sur 3 points :

- * objectif d'équiper chaque Pôle de 2 terrains couverts, dans le cadre du PES (lié à la bivalence),
- * doter chaque région d'une structure couverte pour le plus grand nombre (animation, multi activité, zones sensibles, performance...),
- * créer des structures extérieures regroupant 4 aires de jeux à proximité d'établissements scolaires pour maximiser leur utilisation (compétition, développement, pratiques citoyennes...).

Le Président fait part de la volonté du secteur beach de regrouper dans un seul lieu les membres du Pôle France beach.

- C Albe informe les membres que la Ligue du Languedoc va conventionner avec les clubs pros locaux (Béziers, Narbonne, Sète et Montpellier) pour accueillir moyennant une trentaine d'euro les licenciés VPT lors des matchs pros ; en effet, les détenteurs de ces licences ne jouent pas le weekend.

Questions diverses

En réponse à D. Chandon, le CA acte un principe d'indulgence du montant des amendes à appliquer en matière de report de journée de Coupes de France.

C Albe dénonce les formes de communication sur Internet de la liste d'opposition et demande que cela cesse.

La séance est levée à 16h45.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY
